

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 144

23 janvier 2010

SOMMAIRE

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. Dutch S.C.S.	6878	Land Breeze II S.à r.l.	6885
Albatross Immobilière Sàrl	6911	Lickinvest Holding S.A.	6904
Amadeus Service S.A.	6907	LUX-Montage SA	6909
Amberlux Solutions	6900	Martray S.A.	6901
Arcade Investments S.A.	6885	Metals Finance Invest S.A.	6911
Argenta Fund	6867	MGP Europe (Lux) III S.à r.l.	6890
Arundana	6912	Miranda Consulting S. à r.l.	6867
Astar S.A.	6890	Miranda Consulting S. à r.l.	6867
Bravo International S.A.	6868	ND Holdings S.A.	6908
Calfin Metal Trading International S.à r.l.	6907	Overland Trust Corporation S.A.	6903
Corsica Gestion	6897	Peintures Karl-Josef Schmitt S.à r.l.	6912
Crab International S.A.	6905	Portico Investments Sàrl	6866
Delverde Holding S.A.	6866	Primo Stadion Luxembourg S.A.	6906
E+ Fiduciaire	6866	Puisseguin Holding S.A.	6901
Emile Schneider et Fils S.à r.l.	6867	Scarptor International S.A.	6911
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l.	6879	S.C.I. Résidences Ehlinger	6883
Euro Haus + Lufttechnik S.A.	6866	S.C.I. St. Philibert	6908
Facsteel S.à r.l.	6896	SGC International S.A.	6912
Faga S.A.	6904	SIFC Hotel Development S.à r.l.	6868
Finaris S.A.	6896	S.N.W. S.A.H.	6911
Freiburg Capital Development S.A.	6909	Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A.	6900
Gelarco S.A.	6878	Stego Finances S.A.	6910
Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.	6904	TCL S.à.r.l.	6907
Grax Trading S.A.	6911	TecCo S. à r. l.	6910
Immobilière Mustang Hotels	6898	VF Entreprises S.à r.l.	6906
Inventa (Luxembourg) S.A.	6867	VF Luxembourg S.à r.l.	6907
Kipp-Trans S. à r.l.	6912	VF Sourcing Asia S.à r.l.	6909
		VTT Finance & Participations S.A.	6899

Delverde Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.073.

—
EXTRAIT

Avec effet au 22 décembre 2009, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme Delverde holding sa de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Patrick MOINET, Luc GERONDAL et Roberto FRANCHINI ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la même date susmentionnée, la société BF CONSULTING S.à r.l. ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a donné sa démission en tant que Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010004982/19.

(090199479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Portico Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.449.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 11 décembre 2009 que Monsieur Kevin Donovan, comptable, né le 18 juillet 1959 à Dublin, Irlande et demeurant 13 Charleville Road, Dublin 2, Irlande a été nommé gérant supplémentaire de la société pour une durée illimitée.

Les 499 parts sociales de Mr. Cathal Ryan, décédé en date du 20 décembre 2007 sont la propriété du "The Discretionary Trust Property", représenté par Madame Anne Mulcahy, avec adresse Kilroys Solicitors, 69 Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010004983/17.

(090199403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Euro Haus + Lufttechnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 55.919.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010005361/9.

(090199244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

E+ Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 130.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010005362/9.

(090199424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Me Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2010005315/12.

(090199245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Inventa (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 57.196.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010005317/12.

(090199349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Emile Schneider et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 152, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 25.496.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Carlo SCHNEIDER

Le gérant

Référence de publication: 2010005318/12.

(090199362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Miranda Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 106.263.

Les comptes annuels au 31.12.06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010005368/9.

(090198905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Miranda Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 106.263.

Les comptes annuels au 31.12.07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010005369/9.

(090198904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 53.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Extrait des résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la Société du 3 décembre 2009

L'actionnaire unique de SIFC Hotel Development S.à r.l. a décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Monsieur Romain Paulus de son poste de Gérant avec effet immédiat

Les gérants sont désormais:

- Dave Guiteau
- Marion Géniaux
- Fabrice Coste

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2010005432/18.

(090199769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Bravo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.099.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December,

Before Us, Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen.

THERE APPEARED:

Jaba Investment S.A. a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 19.531 duly represented by two directors:

- Van Lanschot Management S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, represented by Mr F.H.R. Sonnenschein, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, and by Mr J.O.H. van Crugten, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer

- Van Lanschot Corporate Services S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, represented by Mr F.H.R. Sonnenschein, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, and by Mr J.O.H. van Crugten, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "BRAVO INTERNATIONAL S.A." (the Company).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Mamer. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects. The object of the Company's purpose is taking participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can contract loans, with or without guarantee, and to stand security for other persons or companies.

In general, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital of the Company is set at € 300.000,-(three hundred thousand euro), represented by 300 shares with a par value of thousand Euros (€ 1.000,-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares at the shareholders option.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. Each member of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first chairman shall be appointed by a General Meeting.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not.

The Company shall be bound towards third parties in all matters, including the daily management, by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of May of each year at 10.30.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote. General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2010.

The first Annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 300 shares representing the total share capital as follows:

JABA INVESTMENT S.A. prenamed: 300 shares;

All these shares are paid up to an extent of € 300.000,- (three hundred thousand euro) by payment in cash such that the sum of € 300.000,- (three hundred thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at € 2.000,-

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1);
2. the following persons are appointed as directors:

- Van Lanschot Management S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, represented by Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, born in Eindhoven (NL) on August, 30th 1955, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

- Van Lanschot Corporate Services S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, represented by Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, born in Eindhoven (NL) on August, 30th 1955, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

- Harbour Trust and Management S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.977, represented by Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, born in Eindhoven (NL) on August, 30th 1955, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

3. H.R.T. Revision S.A. having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, registered with the Trade Registry unde number B 51.238, is appointed as statutory auditor of the Company;

4. the Company's registered office shall be at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

5. the term of office of the directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2014; and

6. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire, de résidence à Capellen.

A COMPARU:

JABA INVESTMENT S.A., société anonyme avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 19.531, représentée par deux administrateurs:

- Van Lanschot Management S.A., avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, représentée par Mr F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et Mr J.O.H. van Crugten, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

- Van Lanschot Corporate Services S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, représentée par Mr F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et Mr J.O.H. van Crugten, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de "BRAVO INTERNATIONAL S.A." (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Mamer. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La société pourra emprunter, avec ou sans garanties et se porter caution pour des tiers, personnes physiques ou morales.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent mille euros (€ 300.000,-), représenté par trois cent (300) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal

de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

La Société est engagée, en toutes circonstances, y compris dans le cadre de la gestion journalière, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Révision des comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire les comptes annuels et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Les comptes annuels, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les trois cents (300) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

JABA INVESTMENT SA, précitée: 300 actions;

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de trois cent mille euros (€ 300.000,-) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trois cent mille euros (€ 300.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.000,-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes est fixé à un (1);

2. sont nommés administrateurs:

- Van Lanschot Management S.A., avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, qui sera représentée aux fins d'exécution de ce mandat par Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 30 août 1955, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

- Van Lanschot Corporate Services S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, qui sera représentée aux fins d'exécution de ce mandat par Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 30 août 1955, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

- Harbour Trust and Management S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.977, qui sera représentée aux fins d'exécution de ce mandat par Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 30 août 1955, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

4. H.R.T. Révision S.A. établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro N° 51.238 est nommée commissaire aux comptes de la Société;

5. le siège social de la Société est fixé à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon;

6. le mandat des administrateurs de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'année 2014; et

7. le mandat du commissaire aux comptes de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'année 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mamer.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.H.R. Sonnenschein, J.O.H. Van Crugten, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 16 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4434. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 18 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004668/522.

(090197875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. Dutch S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 14.545.342,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.990.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue sous seing privé le 25 novembre 2009 décidant d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.501.150 EUR (un million cinq cent un mille cent cinquante euros) afin de le porter d'un montant de 14.545.342 EUR (quatorze millions cinq cent quarante-cinq mille trois cent quarante-deux euros) à 16.046.492 EUR (seize millions quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze euros) par l'émission de 1.501.150 (un million cinq cent un mille cent cinquante) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 148.613.850 EUR (cent quarante-huit millions six cent treize mille huit cent cinquante euros) suite à un apport et à la souscription de 1.501.150 (un million cinq cent un mille cent cinquante) parts sociales de commanditaire par Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 145.772. ("Abbott International").

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	3.346 (trois mille trois cent quarante-six) parts sociales de commandité
Abbott International Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	16.043.146 (seize millions quarante-trois mille cent quarante-six) parts sociales de commanditaire

Le 22 décembre 2009.

Raphaël Collin.

Référence de publication: 2010005093/28.

(090199444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Gelarco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.236.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onzième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

MORWELL LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391,

ici représentée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à L - 2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 8 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "GELARCO S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, RCS Luxembourg B numéro 143236 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2973 du 16 décembre 2008 (la "Société").

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société

sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (Italie) demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L - 1420 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Francesca DOCCHIO, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L-2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Davide Murari, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2009. LAC / 2009 / 53753. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004898/60.

(090199458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 436.000,00.

Siège de direction effectif: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.207.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of December.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its principal office and establishment in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg trade and companies registry (R.C.S. Luxembourg) under number B 103.207 with a share capital of EUR 436,000.-, incorporated pursuant to a deed of Me J.C. RITZEN, notary residing in Roermond, the Netherlands, and which has established its principal office and establishment in Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 2 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 October 2004, number 1042 (the Company), which articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 September 2009, number 1817,

1. GARBAGNA INVEST S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg, under number B 102579;

here represented by Aurélien Favier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 14 December 2009,

2. POLCEVERA S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg, under number B 57595;

here represented by Fabrice Rota, Legal Officer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 14 December 2009,

3. FINEMME S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 91, Via Gabriele D'Annunzio, 16121 Genoa, Italy, registered with the Genoa trade register, under number 9243;

here represented by Aurélien Favier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Genoa, Italy, on 14 December 2009,

4. YARPA S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 3, Via Roma, 16121 Genoa, Italy, registered with the Genoa trade register, under number 337763;

here represented by Aurélien Favier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Genoa, Italy, on 14 December 2009,

5. RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 2-4, Via Ponte Reale, 16124 Genoa, registered with the Genoa trade register, under number 7370;

here represented by Aurélien Favier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Genoa, Italy, on 14 December 2009,

6. IN.GE. INIZIATIVE INDUSTRIALI GENOVESI S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via dei Pescatori, 16126 Genoa, registered with the Genoa trade register, under number 332710; and

here represented by Aurélien Favier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Genoa, Italy, on 14 December 2009,

7. VENTURA S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 2, Via San Vincenzo, 16121 Genoa, registered with the Genoa trade register, under number 105189;

here represented by Aurélien Favier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Genoa, Italy, on 15 December 2009.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting is chaired by Aurélien Favier, Avocat, residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Fabrice Rota, Legal Officer, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary and together with the Chairman, the Bureau).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties, the Bureau and the notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. It appears from the attendance list that 4,360 (four thousand three hundred sixty) shares of the Company in registered form, with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, which is set at EUR 436,000.- (four hundred thirty six thousand euro), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution and decision to put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*);
2. Appointment of the liquidator of the Company (*liquidateur*) and determination of the liquidator's mission;
3. Decision to instruct the liquidator of the Company to assign all the assets and to pay all the debts and liabilities of the Company;
4. Compensation of the liquidator;
5. Discharge (*quitus*) to the members of the board of managers of the Company for and in connection with their duties as managers of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously and consequently waive the convening formalities of the Meeting;

IV. The Meeting confirms that each member of the Board has waived his right referred to in Section 2:227 (4) of the Dutch Civil Code in respect of the resolutions to be adopted hereby; and

V. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation, in accordance with article 34 of the Articles.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Christophe Jenner as liquidator of the Company until the completion of the liquidation of the Company (the Liquidator). As a consequence thereof, the Meeting resolves that the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), that the Liquidator will have the broadest powers to perform its duties as defined in articles 144 to 148 bis of the Law, and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

Third resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to assign all the assets and to pay all the debts and liabilities of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves that the Liquidator will be entitled to a remuneration of € 1,000,- in compensation of his mission as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full discharge (quitus) to each member of the board of managers for and in connection with their duties as managers of the Company to the date of this Meeting.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Meeting is estimated at approximately [€ 1,000,-.

There being no further business, the Meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, which proxyholders signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Euroceanica Shipping Holding B.V. / S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 103.207 avec un capital social de 436,000.- EUR; constituée suivant acte reçu par Maître J.C. RITZEN notaire de résidence à Roermond, Pays-Bas, qui a établi son principal établissement à Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 octobre 2004, numéro 1042 (la Société) et dont les statuts (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 septembre 2009, numéro 1817.

1. GARBAGNA INVEST S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 102579;

représentée par Aurélien Favier, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2009,

2. POLCEVERA S.A., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 57595;

représentée par Fabrice Rota, Légal Officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2009,

3. FINEMME S.p.A., une société régie par les lois de l'Italie, dont le siège social se situe au 91, Via Gabriele D'Annunzio, 16121 Genoa, Italie, inscrite au registre du commerce de Genoa, sous le numéro 9243;

représentée par Aurélien Favier, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genoa, Italie, le 14 décembre 2009,

4. YARPA S.p.A., une société régie par les lois de l'Italie, dont le siège social se situe au 3, Via Roma, 16121 Genoa, Italie, inscrite au registre du commerce de Genoa, sous le numéro 337763;

représentée par Aurélien Favier, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genoa, Italie, le 14 décembre 2009,

5. RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., une société régie par les lois de l'Italie, dont le siège social se situe au 2-4, Via Ponte Reale, I - 16124 Genoa, inscrite au registre du commerce de Genoa, sous le numéro 7370;

représentée par Aurélien Favier, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genoa, Italie, le 14 décembre 2009,

6. IN.GE. INIZIATIVE INDUSTRIALI GENOVESI S.r.l., une société régie par les lois de l'Italie, dont le siège social se situe à Via dei Pescatori, 16126 Genoa, inscrite au registre du commerce de Genoa, sous le numéro 332710; et

représentée par Aurélien Favier, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genoa, Italie, le 14 décembre 2009,

7. VENTURA S.r.l., une société régie par les lois de l'Italie, dont le siège social se situe au 2, Via San Vincenzo, 16121 Genoa, inscrite au registre du commerce de Genoa, sous le numéro 105189;

représentée par Aurélien Favier, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genoa, Italie, le 15 décembre 2009,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée est présidée par Aurélien Favier, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (the Président). Le Président nomme Fabrice Rota, Legal Officer, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire et ensemble avec le Président, le Bureau).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes, le Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il appert de la liste de présence que 4360 (quatre mille trois cent soixante) actions ordinaires de la Société, sous forme nominatives, ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, représentant toutes les parts sociales dans le capital social de la Société qui est fixé à 436.000,- EUR (quatre cent trente six mille euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de sa mission;
3. Décision de charger le liquidateur de la Société de liquider les actifs et de payer toutes les dettes et tous les passifs de la Société;
4. Rémunération du liquidateur;
5. Décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs fonctions de gérant de la Société; et
6. Divers.

III. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, ont été dûment convoqués et ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué suffisamment à l'avance et décident par conséquent de renoncer aux formalités de convocations.

IV. L'Assemblée confirme que chaque membre du conseil de gérance a renoncé à ses droits résultant de la Section 2:227 (4) du Code civil Néerlandais s'agissant des résolutions à adopter par la présente, et

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire, conformément à l'article 34 des Statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de désigner M. Christophe Jenner en tant que liquidateur de la Société pour jusqu'à la clôture de la liquidation (le Liquidateur). En conséquence, l'Assemblée décide que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi et que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Liquidateur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes et tous les passifs de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide d'octroyer une rémunération de € 1.000.- au Liquidateur en rémunération de sa mission en tant que Liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder entière décharge (quitus) à chacun des membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs fonctions de gérant de la Société à la date de la présente Assemblée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette Assemblée est estimée à environ € 1.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Le document ayant été lu aux comparants, ces-derniers ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. Favier, F. Rota, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010005589/210.

(090200338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

S.C.I. Résidences Ehlinger, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg E 2.437.

L'an deux mil neuf, le troisième jour de décembre.

Ont comparu:

- 1.- Madame Eliane Ehlinger, divorcée, gérante de société, demeurant à L-9709 Clervaux, 5, route de Marnach,
- 2.- Monsieur Ernest Ehlinger, retraité, demeurant à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong, et
- 3.- Madame Marie-Anne Joséphine, dite Josée Georges, épouse Ehlinger, sans état, demeurant à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière S.C.I. RESIDENCES EHLINGER ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 37.647 et modifié par acte du notaire Joseph Elvinger, précité, en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C de 1501 (la "Société").

Lesquels comparants on requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- 1.- Madame Eliane Ehlinger, précitée est propriétaire de 2 parts B de la Société;
- 2.- Monsieur Ernest Ehlinger, précité, est propriétaire de 497 parts A et de 2 parts B de la Société;
- 3.- Madame Marie-Anne Joséphine, précitée, est propriétaire de 497 parts A et de 2 parts B de la Société;

Ladite assemblée se composant des trois associés, propriétaires ensemble de l'intégralité des parts sociales A et B représentant le capital de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de soumettre à l'autorisation préalable de l'assemblée des associés décidant à l'unanimité les actes suivants:

1. l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier;
2. se porter caution, constituer une hypothèque ou grever d'une charge quelconque la totalité ou une partie des biens de la Société;
3. tous travaux d'un montant supérieur à EUR 4.000,- (quatre mille euros);
4. tous frais et dépenses d'un montant supérieur à EUR 6.000 (six mille euros);

5. emprunter avec ou sans constitution de garanties réelles.

Aux fins de refléter la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12.** Le gérant a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la société sous réserve des actes ci-dessous énumérés nécessitant l'autorisation préalable de l'assemblée des associés décidant à l'unanimité:

1. l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier;
2. se porter caution, constituer une hypothèque ou grever d'une charge quelconque la totalité ou une partie des biens de la Société;
3. tous travaux d'un montant supérieur à EUR 4.000,- (quatre mille euros);
4. tous frais et dépenses d'un montant supérieur à EUR 6.000 (six mille euros);
5. emprunter avec ou sans constitution de garanties réelles."

Deuxième résolution

L'assemblée décide par ailleurs de modifier les articles suivants comme suit:

Art. 10. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés délibérant suivant les quorums de présence et de vote précisés à l'article 17 des statuts.

Art. 16. Tous les associés ont le droit de recevoir les convocations aux assemblées générales, d'y assister et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

L'ancien paragraphe 2 de l'article 16 est supprimé.

Le reste des dispositions de l'article 16 reste inchangé.

Art. 17. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 19, elle doit être composée d'associés représentant la moitié au moins des parts.

Le reste des dispositions de l'article 17 est inchangé.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance, se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 7 des statuts et sur les autorisations tel que mentionné à l'article 12.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les 80 % des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés, sans préjudice des articles 7 et 12.

Le reste des dispositions de l'article 19 est inchangé excepté la suppression du dernier paragraphe de l'article 19.

Troisième résolution

Conformément à l'article 12 des statuts de la société, les associés décident à l'unanimité d'autoriser la conclusion et la signature d'un acte de crédit avec DEXIA Banque Internationale à Luxembourg pour un montant principal de EUR 800.000,- avec prise d'une inscription hypothécaire sur un immeuble situé à Luxembourg 11, bld Pierre Dupong appartenant à la société.

Evaluation - Frais

Les frais, dépens, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eliane Ehlinger, Ernest Ehlinger, Marie-Anne Joséphine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2009. LAC / 2009 / 52308. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004901/78.

(090199086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Arcade Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 94.244.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 novembre 2009:

1. la démission de l'administrateur Solon Director Limited, avec adresse à West Bay Street & Blake Road, BS-Nassau, Bahamas, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
2. la démission de l'administrateur Solon (Management) Limited, avec adresse au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tórtola, Iles Vierges Britanniques, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
3. la démission de l'administrateur John Broadhurst Mills, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
4. la nomination de l'administrateur John Kleynhans, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
5. la nomination de l'administrateur Noël Me Cormack, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
6. la nomination de l'administrateur Simon Boyd de Carteret, avec adresse à Key West, Sark, GY9 0SB, Guernesey, Channel Islands, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
7. le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé avec effet au 21 mai 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004992/30.

(090199371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of October,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, People's Republic of China, with registered number 100000000041765(4-2), represented by Mr. Emmanuel Réveillaud, residing professionally at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated October 29th, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Fullbloom Investment Corporation (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of Land Breeze II S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.836, incorporated by a deed enacted on October 9, 2009, by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 27th, 2009 by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand and six hundred and sixty-seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD

362,192,070 (three hundred sixty-two million one hundred and ninety-two thousand and seventy US Dollars), to the amount of USD 423,958,737 (four hundred and twenty-three million nine hundred and fifty-eight thousand and seven hundred and thirty-seven US Dollars) represented by the existing 19,000 (nineteen thousand) ordinary units, 41,000,000 (forty-one million) mandatory preferred A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory preferred B units and by the issue of 61,766,667 (sixty-one million and seven hundred sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, subject to payment of an amount of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand and six hundred and sixty-seven US Dollars).

2.- Subscription and payment of all the additional units by the Sole Unitholder, by contribution in kind of a claim.

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase and other related steps.

4.- Amendment of the first accounting year.

5.- Amendment of article 17 of the articles of incorporation.

6.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred sixty-six thousand six hundred and sixty-seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 362,192,070 (three hundred and sixty-two million one hundred and ninety-two thousand and seventy US Dollars), to the amount of USD 423,958,737 (four hundred twenty-three million nine hundred fifty-eight thousand seven hundred and thirty-seven US Dollars), by the issue of 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to be subscribed for on payment of an amount of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven US Dollars), the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the claim described below.

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven US Dollars) by the contribution in kind described below:

Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of the claim held by the Sole Unitholder against Land Breeze S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.506, for a total amount of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven US Dollars) (hereafter referred to as the "Claim"), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven US Dollars) on the basis of a valuation report issued by the Sole Unitholder (hereafter referred to as the "Valuation Report").

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by the Sole Unitholder attesting the current value and existence of the Claim, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Claim can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party; and

- the Claim currently consists of USD 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven US Dollars).

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Réveillaud, duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers and a certificate of the same having approved the valuation described above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 61,766,667 (sixty-one million seven hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) fully paid-up ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 423,958,737 (four hundred twenty-three million nine hundred fifty-eight thousand seven hundred and thirty-seven US Dollars), represented by three (3) classes of units as follows: 61,785,667 (sixty-one million seven hundred eighty-five thousand six hundred sixty-seven) ordinary units (hereinafter the "Ordinary Units"), 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred class B units, (hereinafter the latter two classes shall be referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units" and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Fourth resolution:

The Sole Unitholder decides to amend the first financial year, which started on the date of incorporation of the Company and will end on 26 October 2009. A new financial year will start on 27 October 2009 and will end on 31st December 2009. The subsequent financial years of the Company shall begin on 1st January of each year and end on 31st December of the same year.

Fifth resolution:

The Sole Unitholder decides to amend article 17 of the articles of incorporation in order to reflect the previous resolution. Article 17 of the articles of incorporation shall now read as follows:

17. "The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, une société constituée et organisée sous les lois de la République de Chine ayant son siège social à 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, République de Chine, enregistrée sous le numéro 100000000041765(4-2), ici représentée par Monsieur Emmanuel Réveillaud, demeurant professionnellement au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2123 Luxembourg, en vertu d'une procura-

tion délivrée sous seing privé, datée du 29 octobre 2009. La procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Fullbloom Investment Corporation (ci-après dénommée "l'Associé Unique") est l'unique associée de Land Breeze II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, (ci-après dénommée "la Société"), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.836, constituée suivant un acte du 9 octobre 2009, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et ces statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 27 octobre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 362.192.070 (trois cent soixante deux millions cent quatre vingt douze mille soixante dix dollars américains) à un montant de USD 423.958.737 (quatre cent vingt trois millions neuf cent cinquante huit mille sept cent trente sept dollars) représenté par les parts ordinaires existantes et par l'émission de 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains).

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts par l'Associé Unique par apport en nature d'une créance.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée.

4. Modification de la première année sociale.

5. Modification de l'article 17 des statuts.

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 362.192.070 (trois cent soixante deux millions cent quatre vingt douze mille soixante dix dollars américains) à un montant de USD 423.958.737 (quatre cent vingt trois millions neuf cent cinquante huit mille sept cent trente sept dollars américains) représenté par les parts existantes ordinaires et par l'émission de 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept) parts ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, pour être souscrit par le paiement d'un montant de USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains) le tout à être entièrement payé par une contribution en nature consistant en une créance décrite ci-dessous.

Seconde résolution:

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune et de les libérer d'un montant de USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains) par l'apport en nature décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la créance détenue par l'Associé Unique envers Land Breeze S.à r.l., une société à responsabilité limitée, une société constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, pour un montant total USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains) (ci-après dénommée "la Créance"), cette Créance évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains) sur la base du rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après dénommée "le Rapport d'Evaluation");

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance ont été données au notaire instrumentant par une copie du Rapport d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et l'existence de la Créance, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport:

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers;
- la Créance se compose actuellement de USD 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept dollars américains).

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

L'Associé Unique accepte alors lesdites souscriptions et libération et d'émettre et allouer 61.766.667 (soixante et un millions sept cent soixante six mille six cent soixante sept) parts ordinaires entièrement payées d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. Le capital social est fixé à USD 423.958.737 (quatre cent vingt trois millions neuf cent cinquante huit mille sept cent trente sept dollars américains) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: 61.785.667 (soixante et un million sept cent quatre vingt cinq mille six cent soixante six) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et 321.173.070 (trois cent vingt et un million cent soixante treize mille soixante dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après toutes les deux collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables") (ci-après toutes collectivement désignées les "parts" à moins qu'il est indiqué expressément autrement), ayant toutes une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain). Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominative et assorties de droits quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent."

Quatrième résolution:

l'Associé Unique décide de modifier la première année sociale, qui a commencé à la date de constitution de la Société et qui devrait prendre fin le 26 octobre 2009. Une nouvelle année sociale va commencer le 27 octobre 2009 et se terminera le 31 décembre 2009. Les autres années sociales de la Société commenceront le 1^{er} janvier de chaque année et termineront le 31 décembre de la même année.

Cinquième résolution:

l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour refléter la résolution précédente. L'article 17 des statuts pourra se lire maintenant de la façon suivante:

17. "L'année social commence un premier janvier de chaque an et se termine le trente et un décembre de la même année."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 7.000,- EUR (sept milles euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. REVEILLAUD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45585. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010004903/247.

(090199488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Astar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.744.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 novembre 2009 que:

1. Sont réélus administrateurs de la société:

- Monsieur Patrick MOINET;
- Monsieur Luc GERONDAL;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS.

Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

2. Est réélu, en tant que commissaire de la société:

- BF CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125757.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010005004/23.

(090199465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

In the year two thousand and nine, on the third day of December.

Before Us Me Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company MGP EUROPE (MALTA) III Ltd., having its registered office at Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valetta, Malta, registered with the Companies' Register of Malta under number C 41.330.

here represented by Mr. Pierre Lancelin, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "MGP Europe (Lux) III S.à r.l." (the "Company"), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 129.066, has been incorporated by deed of undersigned notary on the May 15, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 1615 of August 1st, 2007.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the Company and that they have taken the following resolution:

Sole resolution

The partner decides to amend and restate the bylaws of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be "MGP Europe (Lux) III S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of Managers in office is present or represented during the meeting.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his sole signature. The Board of Managers may delegate signatory power to a third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 18. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association." Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his last name, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société MGP EUROPE (MALTA) III Ltd., avec siège social à Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valetta, Malte, inscrite au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 41 330;

ici représentée par Pierre Lancelin, attorney at law, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MGP Europe (Lux) III S.à r.l." (la "Société"), ayant siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.066, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant le 15 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1615 du 1^{er} août 2007.

- Que la partie comparante, représentée comme dit avant est l'associé unique de la société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de refondre les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite ("l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés du même groupe.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "MGP Europe (Lux) III S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants en fonction sont présents ou représentés lors de la réunion.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature. Le Conseil de Gérance pourra déléguer pouvoir de signature à une tierce personne dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est

actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales."

L'ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2009. LAC/2009/52312. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004929/291.

(090199518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Facsteel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 147.832.

—
Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2009

L'an deux mille neuf,

le 30 Novembre, à dix-sept heures,

Les associés de le S.A.R.L. "FACSTEEL", au Capital de 12 500 €, dont le siège social est 47 rue de Sanem L-4485 SOLEUVRE, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur la convocation des associés.

Sont présents: Les Associés.

Monsieur Thierry LORFANFANT préside la séance en sa qualité d'associé.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Acceptation de la démission du Gérant Actuelle
- Nomination du nouveau Gérant

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Thierry LORFANFANT, de sa volonté d'accepter le poste de gérant et autorise la prise de la fonction, agréer expressément Monsieur Thierry LORFANFANT, demeurant au 20 rue des jardins F-57970 à ILLANGE en qualité de Gérant à compter du 1^{ère} Décembre 2009 pour une durée illimitée, seul le Gérant à le pouvoir d'engager la société. La Gérance sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur François CHIARIELLO, de sa volonté de démissionner du poste de gérant, autorise la démission au 30 novembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Monsieur Thierry LORFANFANT / Monsieur François CHIARIELLO.

Référence de publication: 2010005595/33.

(090199803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Finaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.178.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 2009

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Maurice HOUSSA, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS avec siège social au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg .

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010004943/20.

(090199274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Corsica Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 4.197.

L'an deux mille neuf. Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Jacqueline Maggi-Bacou, demeurant au 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse, née le 22 novembre 1936, à Capendu, de nationalité française, veuve;

2) Madame Hélène Mazière, demeurant au 14 Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, née le 30 août 1967 à Périgueux, de nationalité française, célibataire;

3) Monsieur Christophe Bacou, demeurant au 14, Boulevard de la Plage F-33950 Lège Cap-Ferret, né le 7 janvier 1964 à Ganges, de nationalité française, célibataire;

ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu de procurations du 9 novembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société civile Corsica Gestion, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C

dont le capital social est de mille euros (€ 1.000) divisé en mille (1.000) parts de catégorie A de 1 euro (€ 1) chacune, numérotées de 1 à 1.000, attribuées aux associés dans les proportions suivantes:

- Madame Jacqueline Maggi-Bacou, prénommée, HUIT CENTS PARTS SOCIALES	800
- Madame Hélène Mazière, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
- Monsieur Christophe Bacou, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
soit au total mille Parts Sociales	<u>1.000</u>

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1) Le capital social de la société est augmenté de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (€ 2.999.000) pour le porter de son montant actuel de mille euros (€ 1.000,-) à trois millions d'euros (€ 3.000.000,-), par l'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (2.999.000) parts sociales nouvelles de un euro (€ 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

2) Les associés prennent acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des associés ne participant pas à cette augmentation de capital.

3) Les deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (2.999.000) nouvelles parts sociales de un euro (€ 1,-) chacune sont souscrites par Madame Jacqueline Maggi-Bacou, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant.

Les deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (2.999.000) nouvelles parts sociales sont libérées moyennant un apport total de vingt-cinq millions six cent mille euros (€ 25.600.000,-), ce qui implique une prime d'émission totale de vingt-deux millions six cent un mille euros (€ 22.601.000,-), soit une prime d'émission de sept virgule cinquante-trois soixante et un euros (€ 7,5361) par part sociale nouvellement émise.

L'apport de vingt-cinq millions six cents mille euros (€ 25.600.000,-) est ventilé comme suit:

- en numéraire à concurrence de DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (€ 18.900.000,-);

- en nature à concurrence du solde: soit (i) 7.151.498 actions de la société de droit Maltais Sunshining Days Yachting Ltd, avec siège social à 90, Palazzo Pietro Stiges, Stait Street, Valetta VLT 1436, Malte, correspondant à 99,999% de ses actions, évaluées à CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (€ 5.800.000,-), (ii) 500 actions de la société de droit luxembourgeois CAPARO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, correspondant à 100% de ses actions, évaluées à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) et (iii) 100% du compte courant actionnaire de QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 400.000,-).

Madame Jacqueline Maggi-Bacou, en tant que détentrice en pleine propriété des actions apportées, certifie que lesdites actions sont entièrement libérées et librement transférables et qu'elle ne sont grevées d'aucun gage, d'aucune saisie et d'aucun droit de préemption de sorte que les apports ci-avant décrits se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société.

4) Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) et le premier alinéa de l'article sept (7) des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Apports.** Les associés ont apporté aux fins de la libération du capital des avoirs pour les montants suivants:

- Madame Jacqueline Maggi-Bacou, prénommée DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS	2.999.800
- Madame Hélène Mazière, prénommée, CENT EUROS	100
- Monsieur Christophe Bacou, prénommé, CENT EUROS	100
soit au total trois millions d'euros	3.000.000

Ces apports sont rémunérés ainsi qu'il est indiqué à l'Article 7 qui suit."

" **Art. 7. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions d'euros (€ 3.000.000,-). Il est divisé en trois millions (3.000.000) parts de catégorie A de 1 euro (€ 1) chacune, numérotées de 1 à 3.000.000, attribuées aux associés dans les proportions suivantes:

- Madame Jacqueline Maggi-Bacou, prénommée, DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS PARTS SOCIALES	2.999.800
- Madame Hélène Mazière, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
- Monsieur Christophe Bacou, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
soit au total trois millions de Parts Sociales	3.000.000"

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ quatre mille euros (€ 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 décembre 2009.

F. KESSELER.

Référence de publication: 2010005794/88.

(090199747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Immobilière Mustang Hotels, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.745.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 novembre 2009

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques LECOMTE, 14, allée des Mésanges, F-59250 Halluin, né le 30/08/1958 à Rousies (France);
- Monsieur Maurice HOUSSA, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, né le 25/04/1959 à Luluabourg (Congo).

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010004944/20.

(090199272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

VTT Finance & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.447.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le neuvième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Cécile Jager, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de CONNELSVILLE N.V., ayant son siège social au Kaya Flamboyan 96, P.O. Box 806, Curaçao, Antilles Néerlandaises, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2009.

Laquelle a exposé ce qui suit:

En date du 3 décembre 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 33.754 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de VTT Finance & Participations SA, une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 72447.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 4 décembre 2004 portant les références LAC/2009/52309.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans la version anglaise et française de la deuxième résolution portant notamment sur la dénomination du liquidateur.

Par la présente, le requérant, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par CONNELSVILLE N.V., prémentionnée requiert la rectification de la deuxième résolution comme suit:

Version française erronée

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que liquidateur, CLERC, une société anonyme ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du

Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.831, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Version rectifiée qui remplace la version erronée

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que liquidateur, la société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable en abrégé CLERC ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92376, représentée à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Version anglaise erronée

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the Company, CLERC, a société anonyme having its registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.831, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Version rectifiée qui remplace la version erronée

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the Company, a société anonyme, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable in short CLERC having its registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92376, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2009. LAC / 2009 / 53746. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004893/52.

(090199439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Amberlux Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 2, rue d'Ernster.

R.C.S. Luxembourg B 86.090.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur, demeurant à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, agissant au nom et pour compte de:

Madame Susan Elizabeth TYSON-HUNTER, née le 7 juillet 1967 à Oxford (GB), demeurant à L-6183 Gonderange, 2, rue d'Ernster,

En vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant comme unique associé de la société à responsabilité limitée "AMBERLUX SOLUTIONS". avec siège social à L-6183 Gonderange, 2, rue d'Ernster, (RCS B No 86.090), constituée suivant acte notarié du 7 février 2002, publié au Mémorial C No 823 du 30 mai 2002,

laquelle comparante a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'elle en conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elle assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "AMBERLUX SOLUTIONS".

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la période légale de 5 ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euros (€ 985,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15498. Reçu: soixante-quinze EUR 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 décembre 2009.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010005783/36.

(090200378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.995.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 Octobre 2009 que:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Testuya MOTOHIRO et José Guillermo Gallia de leurs fonctions d'administrateur.

2. L'Assemblée décide de ratifier la décision prise par le conseil d'administration en date du 21 septembre 2009, de coopter Monsieur Giovanni SCHNEIDER licencié en économie, demeurant Via Torricelli 39A, CH-6900 Lugano, Suisse, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Don BELGRE.

Ce dernier reprendra le mandat de son prédécesseur, qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

3. L'Assemblée décide de procéder à la nomination de Madame Elena Schneider, née le 29 juillet 1981 à Torino (Italie), résidant Residenza Magnolia, Via Vela, 50/M, 6834 Morbio Inferiore Suisse, au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

4. L'Assemblée décide de réduire le nombre des membres composant le Conseil d'Administration de 7 à 6.

5. Le conseil d'administration de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Umberto GIOVINE;
- Monsieur Bruno BEERNAERTS;
- Monsieur Marco SCHNEIDER;
- Monsieur Danièle SCHNEIDER, administrateur et administrateur délégué;
- Monsieur Giovanni SCHNEIDER;
- Madame Elena SCHNEIDER;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010004946/31.

(090199248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**Martray S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Puisseguin Holding S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.483.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PUISSEGUIN HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 109.4 83,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 124 5 du 22 novembre 2 005,

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-et-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger"

3) Modification de la dénomination de la société en MARTRAY S.A.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: Il existe une société anonyme sous la dénomination de MARTRAY S.A.;

4) Changement de l'exercice social du 30 septembre au 31 décembre.

(Décider que l'exercice ayant commencé le 01.10.2009 se terminera le 31.12.2010)

Modification de l'article 16 des statuts y afférent.

5) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Modification de l'article 7, alinéa 1^{er} des statuts y afférent.

6) Démission de Monsieur Norbert SCHMITZ et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., Administrateurs en fonction. Décharge aux trois administrateurs démissionnaires.

7) Nomination de Madame Sophie CHAMPENOIS, Monsieur Dominique MOINIL et de la société INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., comme nouveaux Administrateurs.

8) Transfert du siège social de la société au 37, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

9) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que les alinéas 1, 2, 3 et 4 de l'article trois (3) des statuts sont remplacés par le texte suivant:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier dénomination de la société en MARTRAY S.A., sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MARTRAY S.A."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur, l'exercice social débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} octobre 2009 prendra fin le 31 décembre 2010.

Suite à cette résolution, l'article seize (16) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois

de mai à 14.00 heures. Il est toutefois précisé que les comptes arrêtés au 30 septembre 2009 ont été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 20 novembre 2009.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article sept (7) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. 1^{er} alinéa. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs en fonction à savoir:

a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101.240;

c) La société S.G.A. Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Régistre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Décharge pleine et entière leur est accordé pour l'exercice de leur mandat.

Septième résolution

Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires et jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2011:

a) Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né à Namur (Belgique), le 28 décembre 1959, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

c) La société INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 33.988, est nommé représentant permanent Monsieur Thierry SCHMIT, employé privé, né à Pétange, le 18 avril 1955, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010004877/134.

(090198945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Overland Trust Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.282.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company SA. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2010005044/23.

(090199491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Lickinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

LICKINVEST HOLDING S.A.

O. OUDIN / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010004958/15.

(090198994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.175.

Extrait de la résolution écrite des associés de la société prise à Luxembourg en date du 21 décembre 2009

Il résulte de la résolution écrite prise à Luxembourg en date du 24 décembre 2009, que les associés

1. ont accepté la démission de Monsieur François Georges de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2009.
 2. ont décidé de nommer, avec effet au 24 décembre 2009, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968, demeurant à L-1370 Luxembourg, 128, Val St. Croix, comme gérant de la société, pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

GOLDING CAPITAL PARTNERS (Luxembourg) sàrl

Représentée par: M. François Georges

Gérant

Référence de publication: 2010004968/17.

(090199524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Faga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.696.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2009, tenue au siège de la société,

Suite aux démissions de M. Marc Hilger et de M. Gérard RAULET, demeurant professionnellement 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, les actionnaires décident de nommer en remplacement, M. Ronald Weber, réviseur d'entreprises et M. Ralph Bourgnon, expert-comptable, demeurant professionnellement 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Les actionnaires décident également de renouveler le mandat d'administrateur de M. Tommy Pettersson, administrateur, demeurant au 7, Slungvägen 18460 Akersberga (Suède) et du mandat du commissaire à savoir la société PKF Abax Audit, R.C.S. B 142867, avec pour siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B 142.867) et PKF ABAX AUDIT (B27.761): En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT, R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010005016/22.

(090199233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Crab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.366.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Crab S.p.A., une société par actions de droit italien, ayant son siège social à Via Luigi Einaudi 6, I - 10070 Robassomero (TO), R.E.A. Torino 590101,

ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société "CRAB INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 131366, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2241 du 9 octobre 2007 (la "Société").

2- que le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

3- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, numéro d'incorporation 350391, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société CRAB INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société: L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2009. LAC / 2009 / 54618. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010005682/61.

(090200155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Primo Stadion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Central Commercial Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 132.773.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2008

L'Assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, à savoir

- Monsieur Guy Torrekens, demeurant 4, Langemunt à B-9420 Erpe-Mere (Belgique) et
- Monsieur Steven de Raat, demeurant 10, Dr. A. Scheygrondlaan à 2811GN Reeuwijk (Pays-Bas) pour une période de 3 ans.

Jos Gillebaard

Administrateur

Référence de publication: 2010004975/14.

(090199474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

VF Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.047.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 novembre 2008 de la société VF Enterprises S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Martinus C.J.Weijermans, Gérant A
- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A
- Ryan K. Smith, Gérant B
- Patrick J. P.Willems, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Enterprises S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2010004995/25.

(090199206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Amadeus Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.099.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1^{er} octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture des opérations de la liquidation de la société:

- AMADEUS SERVICE S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, de fait inconnue à cette adresse

Pour extrait conforme
M. Max BRAUN
Le liquidateur

Référence de publication: 2010004977/15.

(090199200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

TCL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 63.053.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 6 octobre 2009, le siège social de la société est transféré du 18, boulevard Royal à L-2449 au 13, place d'Armes à L-1136 Luxembourg avec effet au 6 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Copie Certifiée conforme à l'original
Pour TCL S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010004984/15.

(090199399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Calfin Metal Trading International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.015.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 149.438.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que:

CALFIN INTERNATIONAL S.A. détient 5.015.000 parts sociales de CALFIN Metal Trading International S.à.r.l.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010004985/14.

(090199389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

VF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.461.625,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 73.873.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 novembre 2009 de la société VF Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Martinus C.J. Weijermans, Gérant A
- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A
- Ryan K. Smith, Gérant B
- Patrick J. P. Willems, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Luxembourg S.à r.l.
Patrick van Denzen
Gérant A

Référence de publication: 2010004997/25.

(090199187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.C.I. St. Philibert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 2.379.

— EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement qui s'est tenue à Luxembourg au 261, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg le 15 octobre 2009, les associés de la société décident:

1. de transférer le siège social au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;
2. de révoquer la société EDENOR S.A., établie et ayant son siège social au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée et immatriculée au REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS de Luxembourg sous le N° B 65.228, de ses fonctions de gérant de la S.C.I ST PHILIBERT.
3. de nommer en remplacement avec effet immédiat au jour de la présente, la société de droit Gibraltar "FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED" demeurant et ayant son siège social à Gibro House, 4 Giro's Passage, GIBRALTAR, enregistrée et immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le n° 99467, représentée par son directeur régulièrement en fonction, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 41, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2010004986/21.

(090199429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ND Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.716.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil d'administration le 18 décembre 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

L'Administrateur A de la Société, SCHMIT Géraldine, a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010004989/16.

(090199056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Freiburg Capital Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 74.389.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 24 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010005038/17.

(090199516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

VF Sourcing Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 145.048.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 novembre 2009 de la société VF Sourcing Asia S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 12 novembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Martinus C.J. Weijermans, Gérant A

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A

- Ryan K. Smith, Gérant B

- Patrick J. P. Willems, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Sourcing Asia S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2010004998/25.

(090199164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

LUX-Montage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 97.890.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2009 de la société LUX-Montage SA ayant son siège social à L-9227 DIEKIRCH, 50, Esplanade, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 97.890 a pris les décisions suivantes:

1^{ère} décision

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat la société Lucky-Invest Holding S.A. avec siège social à L-9227 DIEKIRCH, 50, Esplanade, de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Etienne BEELS, né le 20/02/1936 à Anvers (B) et demeurant à B-1367 RAMILLIES, 2, rue de l'Ermitage, qui l'accepte. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2011.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité.

2^{ème} décision

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Paul MÜLLER, demeurant à L-9840 SIEBENALER, Maison 20, de son mandat de commissaire.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire Madame Katrin HANSEN, né le 15/04/1978 à Rocourt (B) et demeurant à B-4780 ST. VITH, 38, Rodterstrasse, qui l'accepte. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2011.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Diekirch, le 3 novembre 2009.

Signature

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2010006097/29.

(090200455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Stego Finances S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.792.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du bilan au 30.11.2008

Déposé le 19/03/2009 no L090043885.04

enregistré à Luxembourg-Sociétés le 16/03/2009

Référence: LSO / DC /04244

Le Bilan au 30/11/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010005147/16.

(090199298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

TecCo S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.706.

—
EXTRAIT

Le présent document est établi en vue de mettre à jour l'adresse professionnelle de M. Michael Dalton, Gérant A de la Société, qui est désormais au 5 Houston Center, 1401 McKinney Street, Suite 2700, Houston, Texas 77010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010004960/16.

(090198985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Grax Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.576.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005189/10.

(090198946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Scartor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.493.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005196/10.

(090198937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Albatross Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005220/10.

(090198963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.N.W. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.838.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour S.N.W. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005221/12.

(090198997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Metals Finance Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005253/10.

(090199087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Antonio LOBO XAVIER. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Le 13 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SGC INTERNATIONAL S.A.

M. LIMPENS / A. RENARD

Director Category B / Director Category B

Référence de publication: 2010004952/15.

(090199012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

A rondana, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.381.

En date du 23 décembre 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur, Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Mademoiselle Tanja Weins démissionnaire

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A rondana

Signature

Référence de publication: 2010005034/14.

(090199540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Peintures Karl-Josef Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Cité de Killebesch.

R.C.S. Luxembourg B 47.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010005166/12.

(090198920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Kipp-Trans S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler".

R.C.S. Luxembourg B 116.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010005167/12.

(090198919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.